


O Découvrez la rubrique **ÉMOTION CANADA**

s > Justice

 Cet article vous a été offert.

Libération de Djamel Beghal : histoire secrète d'un casse-tête judiciaire et diplomatique



FO OBS. Négociations d'Etat à Etat, discussions entre services, lettres de Jean-Yves Le Drian et Nicole Belloubet : la France se mobilise pour que l'Algérie accepte le retour de ce vétéran du terrorisme qui sera libéré le 16 juillet. Récit d'un imbroglio.

Par **Mathieu Delahous**

Publié le 05 juillet 2018 à 22h09

SUR LE MÊME SUJET

On pourrait le surnommer le vétéran des sortants. Le djihadiste Djamel Beghal, déchu de sa nationalité française et considéré comme le mentor de plusieurs terroristes, notamment Amedy Coulibaly et Chérif Kouachi, tueurs de l'Hyper Casher et de "Charlie Hebdo", arrive cet été au terme de ses condamnations judiciaires.

Le cas de cet homme de 52 ans, né en Algérie, est aujourd'hui au centre d'un incroyable casse-tête mêlant la justice, la diplomatie, le renseignement et l'exécutif de deux pays. Selon nos sources, c'est précisément à la date du 16 juillet qu'il atteindra la fin de sa peine et qu'il devra de facto être libéré du centre pénitentiaire de Vezin-le-Coquet, près de Rennes, où il est actuellement détenu.

Quelle sera sa destination ? L'incertitude est telle à dix jours de sa libération que, d'après nos informations, le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian et la ministre de la Justice Nicole Belloubet viennent de s'adresser par courrier à leurs homologues algériens respectifs, Abdelkader Messahel et Tayeb Louh, afin d'appeler leur attention sur le cas de Djamel Beghal.

En apparence, la question est extrêmement simple : soit le djihadiste est expulsé vers son pays de naissance sitôt sa sortie de prison, soit, à défaut de pays voulant bien le recevoir, il demeure en France et se voit donc imposer un régime d'assignation à résidence. Cette dernière solution est de loin celle qui a le moins les faveurs des autorités françaises.

En réalité, voilà des mois que les services de renseignement, l'administration pénitentiaire, les ministères de l'Intérieur et de la Justice comme l'Elysée tentent de régler le cas du célèbre djihadiste.

Situation inédite

Tout commence en 2017 quand Djamel Beghal, après avoir longtemps écarté cette option par crainte de traitements dégradants et inhumains, annonce sa volonté de finalement accepter son expulsion en Algérie. Il dépose une demande de libération conditionnelle qui est dans un premier temps refusée avant que, le 5 mars dernier, la cour d'appel de Rennes y donne son feu vert à la seule condition qu'elle soit "subordonnée à l'expulsion du territoire national". Hors de question que Beghal, déchu de sa nationalité française, puisse y demeurer.

La situation paraît simple. En réalité, elle se complique rapidement : Djamel Beghal n'a plus de passeport algérien en sa possession. Impossible de le mettre dans un avion sans autre forme de procès. La préfecture d'Ille-et-Vilaine sollicite sans succès l'ambassade d'Algérie en France. Début mai, la direction des libertés publiques du ministère de l'Intérieur, dans une synthèse que "l'Obs" a pu consulter, ne peut que constater le blocage : pour mettre à exécution son arrêt d'expulsion signé le 19 septembre 2017 par le ministère de l'Intérieur, il faudrait un document pour pallier l'absence de document de voyage. Mais l'Algérie, "a priori, ne veut pas remettre un laissez-passer consulaire"...

Dès lors, la situation est inédite. Selon son avocat, Me Bérenger Tourné, "Djamel Beghal ne veut pas se retrouver assigné à résidence, ce qui revient à rester privé de liberté d'aller et venir même c'est si à ciel ouvert. Il a le droit de retourner en Algérie et rien ne devrait s'opposer à son expulsion. Qu'il n'ait pas de passeport est une chose, qu'on lui refuse soudainement un laissez-passer consulaire comme il est prétendu en est une autre."

"Il y a dix ans, je note qu'il n'avait pas de passeport et que cela n'avait pas fait difficulté pour trouver un substitut et tenter de l'expulser. En outre, la situation apparaît assez inédite car si effectivement l'Algérie ne veut plus de lui, alors qu'il n'y a aucun doute sur sa nationalité, elle fait de lui un apatride, ce qui serait une première inadmissible et contraire au droit international."

"Il ne peut plus être maintenu sous écrou"

En évoquant la situation de son client il y a dix ans, l'avocat fait allusion à la première assignation à résidence de Djamel Beghal. C'était en juin 2009 à Murat, dans le Cantal, à l'issue de sa première peine pour association de malfaiteurs terroriste. L'assignation avait été interrompue en mai 2010 quand Beghal avait été arrêté et condamné pour la tentative d'évasion de Smaïn Aït Ali Belkacem, ancien du GIA condamné pour l'attentat du RER du Musée-d'Orsay. Plusieurs figures du djihad étaient venues visiter Beghal à Murat, notamment Chérif Kouachi et Amedy Coulibaly accompagné de son épouse.

Dans la crainte de voir se répéter le cauchemar du scénario d'une telle assignation, l'exécutif est mobilisé. Des discussions sont menées par le Quai-d'Orsay avec les autorités algériennes. Elles pourraient rapidement porter leurs fruits. Cependant, une source gouvernementale affirme à "l'Obs" que, faute d'issue diplomatique, des solutions sont d'ores et déjà étudiées : notamment une assignation à résidence ou en centre de rétention administrative, le temps strictement nécessaire à son départ ou jusqu'à ce qu'une perspective raisonnable de départ puisse être envisagée.

Côté judiciaire, en revanche, la marge de manœuvre paraît réduite. "A compter du 16 juillet", nous précise-t-on, "Monsieur Beghal ne peut sous aucune condition être maintenu sous écrou. A partir de cette date, le problème sera uniquement administratif. Les autorités judiciaires n'ont plus à se prononcer. Seule la procédure de libération conditionnelle, validée par la cour d'appel, peut en revanche être mise en oeuvre par les autorités judiciaires mais à la seule condition d'une expulsion du territoire". Ce serait une libération-expulsion, résume-t-on.

Sollicitée, l'ambassade d'Algérie en France n'a pas donné suite à notre demande. Début juin, "le Figaro", le premier, écrivait qu'Alger "ne voulait pas récupérer Beghal". Ce refus, comme chacun le comprend, n'était évidemment pas uniquement lié à des problèmes de procédures judiciaires, administratives ou diplomatiques. Davantage que son lieu de résidence, confie un spécialiste de la lutte antiterroriste, la question de son rôle à venir est un gigantesque point d'interrogation.

Mathieu Delahousse



Mathieu Delahousse

Journaliste

CONTENUS SPONSORISÉS PAR LIGATUS

